

Version latine, De Signis

Numéro d'inventaire : 2020.22.745

Auteur(s) : Albert Prost

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1915 (entre) / 1916 (et)

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné, papier vergé

Description : Copie simple, réglure de petits carreaux 0,4 cm, encre noire, crayon de bois. Prénom et nom de l'élève manuscrits en haut à gauche.

Mesures : hauteur : 30,2 cm ; largeur : 19,5 cm

Notes : Version composée d'une traduction "mot à mot" et de phrases, note. dans la marge quelques signes de sténographie.

Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)

Latin

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Lieu(x) de création : Dole

Historique : L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).

Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 2 p. manuscrites sur 2 p.

Langue : français

Voir aussi : http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790
<https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm>

Lieux : Dole

Albert Lott 5/2

J. M. J. 81-20

H. H. L.

Version latine

De Signis

IX, 20 - 6 lignes

Mot à Mot

Français

Homis amentissimi, Homme dont à fait sans esprit, Homme sans cervelle,
quid putasti? qu'as-tu cru? qu'as-tu pensé? Que tu
te impetrastum, toi ^{devant} commander, commanderais? Ignorais-
ignorabas? ignorais-tu tu l'estime qu'ont pour
quantité combien lui ses concitoyens, la grande
is fieret celui-ci était-il valeur de son autorité?
a civibus suis, par ses concitoyens,
quantité Combien
habereletur était passait
auctoritas ejus son autorité?
Perum Perimons Fais vraiment comme si
fac fac tu avais commandé; comp.
te impetravisse: toi avoir commandé si les bamertins avaient
fac fac établi quelque chose de
bamertinos les bamertins grave sur le compte d'Heus.
statuisse avoir établi
aliquid gravius quelque chose de plus
in Heum sur Heus.
quantam combien grande Combien grande, crois-tu,
putas crois-tu serait le poids de leur
futuram devoir être louange, s'ils avaient disposé
auctoritatem l'autorité une peine à celui qui ils
laudationis de la louange ont nommé, c'est vraiment
eorum de ceux-ci, certain, comme témoin?
si constituerint s'ils avaient établi
pernam une peine
in eum contre sur celui

